

LES LIMITES ET LES AMBIGUÏTES DE LA "THEORIE DE L'ATTACHEMENT" DANS LES POLITIQUES ENFANCE/FAMILLES, ET EN PARTICULIER DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : QUELLES APPROCHES ALTERNATIVES DU POINT DE VUE DES DROITS DE L'ENFANT ?

Frédéric Jésus¹

Plusieurs expériences professionnelles et associatives sont à la source de mes présents propos

- 1979 – Début de mes activités et responsabilités institutionnelles de pédopsychiatre de service public. Premières situations de repérages d'enfants maltraités, et de ce que leur fréquentation produit chez les professionnels de la santé et du soin.
- 1980 - Création d'un réseau local de professionnels très diversifiés pour traiter des questions et des problèmes suscités par les enfants de parents malades mentaux : nécessité d'une coordination éthique, principes de bienveillance des enfants, des parents et des professionnels, références partagées à la notion émergente de « droits de l'enfant ».
- 1984 - Création d'un des premiers services publics d'« accueil familial thérapeutique » de France, avec proximité géographique (et, souvent, sociale) délibérée entre familles d'origine et familles d'accueil, pour ne pas confondre séparation et éloignement : travail sur contrat d'objectifs et de moyens, avec évaluation participative large tous les 3 mois, accueil familial limité à 2 ans maximum.
- 1989 – Adoption par l'ONU de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (ratifiée par la France en 1990) : il m'apparaît qu'elle est ou devrait être, pour les pratiques professionnelles, la base juridique (et pas seulement scientifique, médico-sociale, éducative ...) de la coexistence intégrée entre les droits de l'enfant à la protection et ses droits à la participation/expression ; elle devrait aussi conforter les droits et les devoirs mutuels des parents et des services publics à cet égard.
- 1990-1991 – Suite à une étude de faisabilité qui m'est confiée et que je mène à son terme sur le développement, au Burkina Faso, d'accueils familiaux réalisés dans le pays lui-même et en faveur d'enfants abandonnés ou rejetés : mon intérêt se renforce pour les approches socio-anthropologiques et environnementales des principes et des pratiques d'une politique (nationale et locale) de protection de l'enfance guidée par la volonté de préserver l'intérêt de la personne globale de l'enfant, à court, moyen et long termes.
- 1992 – Emergence dans le champ de la sociologie de la famille de la notion de « réseau social primaire des familles » (cf. les travaux de Michel Corbillon) : cette notion encourage l'ouverture du champ des

¹ *Consultant en politiques sociales, familiales et éducatives locales, ex-pédopsychiatre de service public, vice-président de DEI-France (section française de Défense des Enfants International), co-président du Centre social et culturel J2P (Paris 19^{ème}). Auteur notamment de : « Coéduquer – Pour un développement social durable », Dunod, 2004 ; et, avec Jean Le Gal, de « Démocratiser les relations éducatives – La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives », Chronique Sociale, 2015. Ouvrage à paraître en 2016 : « Agir ensemble pour la réussite de tous les enfants », Editions de l'Atelier.*

ressources (non professionnelles) mobilisables en matière de prévention primaire et de protection sociale et socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans.

- 1998 – Co-direction avec Marceline Gabel et Michel Manciaux de l'ouvrage collectif « *Maltraitements institutionnelles - Accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter* », Éditions Fleurus.
- 2000 – Co-direction avec Marceline Gabel et Michel Manciaux de l'ouvrage collectif « *Bienveillances - Mieux traiter familles et professionnels* », Éditions Fleurus.
- 2004 – Publication de « *Coéduquer – Pour un développement social durable* », Dunod.
- 2015 – Publication, avec Jean Le Gal, de « *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives* », Chronique Sociale, 2015.
- Depuis 2014, mes activités principales sont celles d'un consultant et d'un formateur dans les champs de la coéducation, des droits de l'enfant, de la participation des enfants, des jeunes et des parents aux politiques (notamment éducatives et de proximité) qui les concernent.

Premières réflexions issues de ces quelques étapes (parmi d'autres) d'un parcours professionnel et militant de 40 ans

- En toutes circonstances, l'éducation globale et la coéducation sont structurées par une complexe et stimulante injonction paradoxale : tenir la main et lâcher la main des enfants (de 0 à 18 ans) : autrement dit, établir des relations qui sécurisent *en même temps* que des relations qui émancipent (les unes favorisant les autres, et réciproquement), des *relations* plutôt que des *liens* (→ première réserve, terminologique, avec le concept d'« attachement » qui s'intéresse trop peu souvent aux « liens qui libèrent »).
- D'où une remise en question du supposé consensus selon lequel « *la stabilité des liens d'attachement est une condition indispensable au bon développement d'un enfant* » : ce souci de stabilité risque de figer le « projet de vie de l'enfant » en le confinant à un parcours déterminé *pour lui*, mais souvent *sans lui*, et sans laisser la place à une autre « condition indispensable », à savoir l'accès émancipateur à la découverte et à l'adaptation à des situations imprévues.
- Le risque existe, par conséquent, de chroniciser le rapport de l'enfant au temps et de l'inscrire dans un éternel présent hyper-sécurisé et dépendant de la place qu'y occupent ses « figures d'attachement » : mieux vaudrait l'inscrire plutôt dans la possibilité d'une histoire qu'il reste à écrire avec lui et avec l'ensemble de ses proches (familiaux et extra-familiaux), en acceptant et en accompagnant les ouvertures relationnelles et les prises de risque situationnelles que cela comporte.
- C'est pourquoi depuis que je l'ai découverte (en découvrant pendant mes études, dans les années 1970, les travaux de Bowlby et de Spitz) et plus encore aujourd'hui, j'ai toujours perçu que *le concept et la*

théorie de l'attachement m'empêchaient de penser large et loin (c'est-à-dire dans l'espace et dans le temps) et d'agir en conséquence.

- J'ajoute que, d'un point de vue social et politique, la réactivation (plutôt que la réactualisation) de la théorie de l'attachement me semble comporter le risque insidieux de contribuer au maintien ou au renvoi des mères - c'est-à-dire des femmes - au domicile. Elle tend en effet à « attacher » les mères à leur seule fonction maternelle, et à faire dépendre le plein exercice de celle-ci - du moins jusqu'à la première scolarisation – de leur présence au foyer. Avec la non-reconnaissance de la nécessaire pluralité des figures d'accueil et d'accompagnement des tout-petits dans leurs premières expériences relationnelles, cette théorie disqualifie au passage la valeur et l'intérêt des structures d'accueil de la petite enfance et le rôle qu'y jouent des professionnel-le-s *formé-e-s* à cet effet.

Une théorie et un concept qui empêchent de penser large et loin, et d'agir en conséquence

- L'attachement est une forme de relation parmi d'autres, et pas nécessairement entre adultes (parents) et enfants.
- Pourquoi et en quoi serait-elle plus structurante ou prédictive que d'autres formes de relation (par exemple l'empathie et le détachement actif, promus notamment par les philosophies bouddhistes, etc.) ?
- La sécurité liée à l'attachement s'évalue par le fait qu'elle encourage et garantit la liberté de se détacher pour explorer de nouvelles relations, avec de nouvelles figures. Sinon, l'attachement est une forme masquée d'enfermement.
- L'attachement n'est pas une garantie de stabilité (surtout si la « figure d'attachement » est instable). Celle-ci peut en revanche être garantie, même dans un contexte de changement de « figures » affectives et éducatives, dès lors qu'une cohérence voire une continuité sont recherchées et établies entre elles (par exemple par la coopération accompagnée entre famille d'accueil et famille d'origine, entre MECS et ASE, etc.).
- Dès lors, l'enfant peut s'attacher à un contexte coéducatif. Ne pas être *au centre* d'une telle conjonction (par exemple pluri-parentale) mais y être *acteur* lui permet en outre de ne pas s'y aliéner, puis de s'en détacher quand et dans la mesure où il le souhaite.
- La théorie de l'attachement souffre en fait d'un double biais :
 - *un biais socio-culturel* : elle valorise le modèle de la famille nucléaire des pays riches et/ou du Nord, au détriment de celui des familles élargies voire des communautés éducatives traditionnelles². Or ces formes de famille sont ou restent présentes en France, en milieu rural et surtout en situation de migrations extra-européennes récentes (et sont souvent masquées, dans ce second cas, par le recours à la dénomination fallacieuse de « familles monoparentales ») ;

² Sans valoriser pour autant les modèles sociaux décrits par Platon dans le chapitre 7 de *La République*, ou le modèle éducatif de Lycurgue (éducation spartiate, eugéniste, masculine, obligatoire, collective, paramilitaire, extrafamiliale après l'âge de 7 ans et assurée par l'Etat).

- *un biais socio-historique* : elle s'est centrée dans les années 1950 sur l'analyse post-2^{nde} guerre mondiale de l'hospitalisme, des carences de soins (dits « maternels ») en institution, des sous-effectifs et de la sous-formation ou non-formation des professionnel-le-s de celles-ci. Elle s'est appuyée en outre, notamment en France et au Royaume-Uni, sur une politique familiale promouvant le modèle unique de la « mère au foyer » pour fournir à John Bowlby l'inspiration du monotropisme et du materno-centrisme de ses approches (pendant que René Spitz y étayait de son côté son hostilité au travail des mères et des femmes).

- Or aujourd'hui, et pour se situer hors du seul champ de la protection de l'enfance, les jeunes enfants - par exemple - sont confiés *de facto* à leurs (deux) parents, parfois aussi à leurs grands-parents, parfois encore à un-e assistant-e- « maternel-le » ou à un établissement d'accueil de la petite enfance doté d'un projet de service. Dès lors, plusieurs adultes s'occupent successivement ou simultanément des jeunes enfants, et un nombre croissant de jeunes enfants vivent une partie de leur temps dans un collectif de jeunes enfants.
- Dans ce contexte, la théorie de l'attachement risque de culpabiliser les professionnels de l'accueil de la petite enfance, ou de les enjoindre implicitement à régresser vers une naturalisation de leurs postures professionnelles. Se comporter comme des mères ... mais sans s'attacher à l'enfant : qui s'attache à qui dans cette caricature de modèle relationnel où la suppléance serait à la fois contrainte et insatisfaisante ? A moins qu'elle ne prenne la forme d'une sorte de domesticité institutionnalisée ...
- La théorie de l'attachement risque aussi de convaincre le père - ou de l'enfermer dans l'idée - qu'il n'est qu'une figure d'attachement *secondaire*, plutôt que de le motiver à assumer et développer les interactions relationnelles, éventuellement spécifiques (mais c'est à prouver), qu'il entretient avec son jeune enfant, entérinant par là même une stagnation voire une régression des modèles contemporains de fonctionnement familial.
- Je réitère donc l'idée que l'on peut aujourd'hui suspecter la théorie de l'attachement d'être un instrument idéologique et pseudo-scientifique de maintien et de renvoi insidieux des femmes aux foyers - mais pas des hommes, malgré le succès du congé paternel et la possibilité juridique que ceux-ci exercent ou partagent le congé parental. Les promoteurs de cette théorie sont d'ailleurs souvent les mêmes que ceux qui, pour des raisons finalement assez proches, se sont opposés au principe de la scolarisation des enfants de moins de deux ans et ont récemment occasionné, pendant une douzaine d'années, de graves régressions à ce sujet.

Déconstruire les conceptions et les orientations institutionnelles fondées sur la théorie de l'attachement

- Pour David Pioli (chercheur à l'ONED), « *c'est parce qu'il y a une expérience première à une figure d'attachement (pas nécessairement la mère) que l'enfant peut ensuite bénéficier d'un accueil collectif (y compris sans référent stable) et aller vers les autres enfants en toute sécurité* ». Faut-il dès lors en déduire que, désormais, « tout se joue avant 3 mois » ?
- Le « placement » et la séparation en général constituent-ils des occasions voire des impératifs pour « travailler sur le lien parents/enfant » (comme on dit souvent) et pour préserver ce « lien » ? Ou bien

pour permettre à l'enfant de s'« attacher » à d'autres adultes que ses parents ? Qui, dans le second cas, est alors légitime pour prodiguer à l'enfant une affection et un amour qui ne soit pas de l'attachement ? Et qui continue à « travailler » le lien parents/enfant ? Je suggère de nouveau de valoriser auprès des professionnels la notion d'*empathie*, plutôt que d'*attachement* pour les aider à y voir plus clair dans ce qu'ils organisent et accompagnent en de telles circonstances.

- « *Reconstruire le lien chez et avec les parents prend trop de temps, et ce temps n'est pas celui de l'enfant. Il faut donc aider d'abord le plus vulnérable, c'est-à-dire l'enfant* », prétendent Maurice Berger et consorts. Mais faut-il pour autant destituer les parents de leurs places et de leurs rôles, ce que le plus souvent l'enfant redoute aussi (pour de multiples raisons) ? C'est là tout l'enjeu d'un véritable *Projet Pour l'Enfant* (PPE) élaboré puis évalué avec ses parents et avec lui-même.
- Pour soutenir les parents, il faudrait des « *spécialistes de ce qui fragilise leurs liens avec leur enfant* » (sur les plans social, conjugal, affectif, etc.). Mais ces liens doivent aussi être peu à peu dénoués, après avoir été consolidés, sinon l'enfant finit par se faire réparateur puis persécuteur de ses parents. Et le risque de fusion peut devenir risque de rejet (mutuel).
- Un exemple de ce en quoi la théorie de l'attachement empêche de penser et d'agir à propos du système où grandit un enfant est celui de la solitude de certaines mères (notamment d'immigration récente) « enfermées » avec leur jeune enfant jusqu'à l'entrée à l'école de celui-ci. L'attachement (mutuel) est massif, mais il se vit au sein d'une « dyade solitaire », si l'on peut dire ainsi. Or il importe que l'accès à des collectifs de parents et à des collectifs d'enfants, soutenu le cas échéant par des politiques publiques, favorise leurs besoins de double socialisation.
- On dit que l'enfant mal protégé par ses parents ou par l'ASE serait trop souvent « déplacé » pour « prendre le risque de s'attacher ». En ne s'attachant pas, il se protégerait donc, mais de quoi et de qui ? Le refus de l'enfant de s'attacher fait ici écho à l'interdit formulé à sa famille d'accueil de s'attacher à lui, ou (plus sournoisement) de le laisser s'attacher à elle.
- Mieux vaut se référer, plutôt qu'à la « relation d'attachement », aux notions (employées notamment par les anthropologues et les sociologues) de *circulation*, de *coéducation*, de *réseau social primaire des familles*, de conseil - informel - de famille (il en existe), etc. pour ajuster l'environnement humain aux réalités et aux besoins de l'enfant (plutôt que pour ajuster l'enfant aux réalités et aux besoins de son environnement).
- Si, malgré tout, les professionnels sous-estiment ou refusent de s'intéresser à l'ensemble du champ de la *condition parentale* des parents, et préfèrent se concentrer sur leur seule « *parentalité* », alors les parents pourront refuser de s'« attacher » à ces professionnels. Par exemple, le focus sur les approches prédictives de la délinquance des jeunes qui relie la survenue de celle-ci à la « monoparentalité » finit par retourner la théorie de l'attachement contre les mères isolées et peu aidées ; deux études réalisées par la CNAF au début des années 2000 ont pourtant montré l'absence de lien entre « monoparentalité » et délinquance juvénile ultérieure, celle-ci étant surtout corrélée aux contextes économiques et résidentiels de son émergence.

- La théorie de l'attachement, dit-on aussi, permettrait de mieux comprendre les causes et de mieux concevoir les réponses à apporter à la délinquance des jeunes « incasables ». On ne comprend guère, cependant, en quoi la connaissance de l'histoire infantile d'un jeune peut modifier l'attitude *actuelle* des professionnels, sauf à réaliser une passerelle idéologique et non pas psychologique entre défaut d'attachement relationnel antérieur et enfermement actuel dans une impasse éducative (parents « insuffisants » → parents « démissionnaires » → jeunes « asociaux »).
- La théorie de l'attachement aurait inspiré, au Québec, un cadre conceptuel permettant de créer et d'utiliser, dans le champ de la protection de l'enfance, des indicateurs d'évaluation des « prises en charge » d'enfants qui favoriseraient des pratiques bienveillantes (et réduiraient, par exemple, le nombre de « [dé]placements »). Ces indicateurs évoquent des indicateurs de bien-être : mais quels rapports y a-t-il entre l'attachement primaire, source initiale de sécurité, et le bien-être ultérieur de l'enfant, qui est loin de ne dépendre que des parents ? Des indicateurs d'évaluation de la sécurisation et de l'émancipation simultanée des enfants seraient plus pertinents et plus adaptés pour caractériser les conditions et les effets de leur bienveillance.
- Au total, et toujours dans le champ de la protection de l'enfance, la théorie de l'attachement permettrait de valider les convictions des professionnels quant à la nécessité d'assurer une stabilité, une continuité dans la « prise en charge » de l'enfant, une cohérence d'orientation et de trajectoire, une réduction du nombre des « placements », etc. qui sont toutes bénéfiques à l'intérêt et au développement de l'enfant. Nul ne doute de l'importance de ces façons de faire, mais la théorie de l'attachement n'y est pour rien : j'arrive pour ma part aux mêmes conclusions en mettant l'accent sur la coéducation plutôt que sur l'attachement.

Conclusion

- La théorie de l'attachement peine à se détacher de ses références historiques au monotropisme materno-centré. Elle peut susciter de ce fait des enfermements relationnels en étouffant l'empathie et la solidarité des proches. Elle peut aussi entraver l'identification opérationnelle des potentialités coéducatives des familles, même et surtout des plus fragilisées, de même que les actions visant l'ouverture de celles-ci sur leur environnement et la mobilisation des ressources positives qui s'y trouvent (si on accepte de les y chercher). La théorie de l'attachement restreint donc les approches préventives et les réponses protectrices qui reposent sur la mobilisation de ressources de proximité cohérentes et sécurisantes (et souvent disponibles, en outre, en dehors des heures et jours d'ouverture des services publics et privés).
- Il faut donc continuer à solliciter, mais en les actualisant, les apports de la théorie de l'attachement, mais savoir aussi se *détacher* d'elle pour se *relier* à d'autres apports, ajustés aux cadres et aux conditions de vie des familles comme aux cadres et aux conditions de travail des professionnels.

FRÉDÉRIC JÉSU

ARTICLE

2016 - Les limites et les ambiguïtés de la “théorie de l’attachement” dans les politiques enfance familles, et en particulier

Licence (CC BY -NC-ND)



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l’œuvre de l’auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l’auteur. Vous n’êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

Courriel de l’auteur : contact@frederic-jesu.net

Site officiel de l’auteur : <https://www.frederic-jesu.net>

© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021

Paris, 2020

ISBN 979-10-394-0492-1